L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JÉROME BAYON.

MARDI MATIN, 26 JUILLET 1831.

LETTRES ET N.

NOUVELLE-ORLÉANS, 26 juillet.

La malle du nord nous a apporté les journaux de New-York du 11; il n'y a point eu d'arrivage d'Europe.

—On lit dans le *Journal of Commerce*:

"Nous devons à l'obligeance du capitaine MARTIN du brick *Triton*, venant du Port-au-Prince, des journaux de cette ville jusqu'au 26 juin inclusivement. Ils gardent un silence absolu sur les relations avec la France. Voici les prix des principaux articles de commerce, aux dernières dates: Café, première qualité, $11.75 les 100 liv; planches de sapin, $45 le millier; farine, $17 le bl.; bœuf mess, $19—prime, $19; maquereaux, $6 le bl.—lo. maigre, $5; beurre frais, 9c."

—Le capitaine du navire *Sultana* rapporte, que pendant que le navire *Friendship*, de Salem, chargeait du poivre sur la côte de Sumatra, il a été attaqué et pris par un bateau pirate, les bandits qui le montaient ayant choisi l'instant où le capitaine et la plus grande partie de l'équipage étaient à terre. Le premier officier, et un ou deux matelots ont été tués. Les pirates ont volé tout l'argent qu'il y avait à bord et une partie de la cargaison, et ils auraient sans doute détruit le navire, sans l'arrivée du *James Monroe* et de deux autres navires, dont les équipages portèrent secours aux malheureux prisonniers.

—D'après différents rapports, la foule qui a accompagné les restes du vénérable James Monroe jusqu'à leur dernière demeure était immense; quelques journaux ont estimé qu'il y avait 150,000 ames; d'autres n'en portent le nombre qu'à 70,000.

—On écrit de Baltimore, 13 juillet:—

D'après les rapports qui sont parvenus au gouvernement, sur l'état actuel des choses à St. Domingue, le secrétaire de la marine a expédié à une partie de notre station des Indes Occidentales, l'ordre de visiter les principaux ports de cette île; des ordres semblables ont été donnés relativement aux principaux ports du Maine.

—Un journal de Boston contient ce qui suit:—

"Par la goëlette *Angelina*, capitaine de CASTRO, venant de Jacmel, d'où elle est partie le 24 juin, et maintenant en quarantaine, MM. Topliff ont reçu la nouvelle suivante:

"Le jeudi 16 juin 1830, il a été envoyé au général commandant Jacmel une proclamation, par laquelle tout le blancs français, qui habitent l'île, sont invités à en sortir avant le 15 juillet, avec leurs propriétés. Le président invite d'ailleurs les *nègres* à avoir pour eux tous les égards jusqu'à cette époque. Une autre proclamation ordonne aussi une levée de troupes dans l'île. Le 17 juin, 100 personnes, y compris des enfans de 14 ans et des vieillards de 70, ont été contraintes violemment de prendre du service.

"Cette proclamation a été reçue avec beaucoup de joie à Jacmel; des coups de canon ont été tirés en signe de réjouissance, et une musique s'est fait entendre dans la ville. La proclamation a été lue à tous les coins de rue de la ville, et accueillie par les acclamations de la populace."

En transcrivant cette nouvelle, les éditeurs du *Journal of Commerce* de New York ajoutent:—

"Nous avons vu des journaux du Port-au-Prince du 26 juin, et des lettres des 23 et 24; ils ne font aucune mention de l'ordre d'expédition dont il a été parlé plus haut."

—Le capitaine Uriah Wood, venant de Canton, nous informe (dit un journal de New York) que le gouverneur de Macao a ordonné à tous les résidents étrangers de quitter le pays immédiatement. On dit que cet ordre a été rendu à la prière de Miguel de Portugal.

Un *géorgien*, correspondant du *Louisiana-Advertiser*, dit, que le meilleur moyen de répondre à ce que nous avons écrit sur la conduite de la Géorgie envers les Cherokées, c'est de *nier nos assertions*: nous l'avouerons, en toute humilité, nous ne croyions pas avoir assez mûri nos articles, pour mériter un tel éloge, et surtout de la part de quelqu'un qui voulait nous dire de grossières injures; aussi, considérant qu'il y a compensation entre ses bonnes et ses mauvaises intentions, nous lui laisserons le soin de concilier seul ses idées. Le *géorgien* aurait pu se dispenser de nous dire que l'indignation avait conduit sa plume; on l'aurait deviné sans peine en lisant sa production, chef-d'œuvre d'un esprit égaré par la colère, et qui, bon gré, malgré, (comme il le donne suffisamment à entendre en commençant,) veut, à tout prix, faire croire le contraire de ce que nous avons dit, et prouver contre les principes admis par tous les hommes qui ont deux idées saines. Voici notre réponse: nous n'avons cité que des faits et nous défions le *géorgien* de prouver la fausseté d'un seul. Il dit qu'il y a de l'hypocrisie dans notre manière de présenter certaines choses nous croyons, nous, (et la chose est évidente pour quiconque a lu son article,) que l'amour de sa patrie l'aveugle complètement et qu'il y a de la mauvaise foi dans son argumentation, si argumentation il y a. Exemple de la perspicacité du *géorgien*; pour caractériser d'un trait l'esprit qui anime les miliciens de la Géorgie, nous les avons appelés *les Janissaires de la Géorgie*: eh bien, le correspondant de l'*Advertiser* se donne la peine de nous assurer (pour notre instruction, dit-il!) *qu'il n'y a point de janissaires dans la Géorgie*. AND SO ON. T.

(COMMUNIQUÉ.)

Les souscripteurs à la Bibliothèque du Commerce de la Nouvelle-Orléans, et le public en général, sont avertis que la dite Bibliothèque est maintenant ouverte et qu'on peut s'y procurer des livres.

Les directeurs éprouvent de la satisfaction à annoncer que la Bibliothèque contient déjà environ deux mille volumes; ce recueil se compose de meilleurs ouvrages français et anglais et d'un choix des romans les plus estimés aujourd'hui. En outre, ils ont demandé au nord une collection choisie de livres français et anglais qui arriveront bientôt.

Ils se proposent pareillement d'augmenter la Bibliothèque à mesure que l'état de leurs fonds le leur permettra, et de souscrire de manière à recevoir toutes les nouvelles publications dès qu'elles paraîtront.

On trouvera dans le cabinet de lecture toutes les gazettes de cette ville et de la plupart des villes du nord, ainsi qu'un certain nombre de Revues, Mandolines, &c. et une collection de cartes.

Le prix de la souscription pour l'entrée au cabinet de lecture, est de 5 piastres en entrant, et 5 piastres par an payables semi-annuellement. La Bibliothèque sera ouverte tous les soirs, le dimanche excepté, une demi-heure après le coucher du soleil jusqu'à 10 heures. Les heures [illegible]

[illegible] général, et en particulier des [illegible] pour c'est cet encouragement qu'elle recevra d'eux que dépend la prospérité future de cette institution.

Il est de fait notoire qu'il y a à peine un village aux Etats-Unis qui ne puisse se vanter de posséder sa bibliothèque publique; sera-t-il dit que la riche et vaste entrepôt du commerce de l'ouest est privé d'un établissement que partout on considère comme la preuve de l'intelligence et de la culture de l'esprit des habitants? Nous espérons, pour l'honneur de notre ville, qu'il n'en sera plus ainsi, et que bientôt la N. Orléans aura acquis sur le rapport de ses institutions publiques de cette espèce, la même célébrité dont elle jouit par son commerce.

Par ordre du bureau:

C. . WILLIAMS,
sec. pro tempore.

(Extrait de la gazette de Bâton-Rouge.)

D'après un article inséré dans la partie anglaise de cette feuille et tiré d'un ouvrage du Docteur Stevens intitulé: "observations sur le sang" l'auteur prétend que la fièvre jaune, qu'il a traitée avec succès à la Jamaïque, est occasionnée par la décomposition plus ou moins subite du sang et que le véritable remède consiste à s'opposer à cette décomposition par la saignée les purgatifs doux, et des aspersions d'eau froide sur le corps. Il recommande surtout l'usage des potions salines administrées à petite dose, et particulièrement le sel rochelle, le carbonate de soude, de potasse et d'ammoniaque. Le Docteur Stevens ajoute que des personnes attaquées de la fièvre des Antilles et abondonnées à la nature ont plus de chances de guérison que celles qui sont traitées avec l'emétique le calomel, l'opium et les acides remèdes qui ne font qu'irriter le système et hâter la décomposition du sang. Le docteur a été confirmé dans son système par plusieurs observations anatomiques qui l'ont convaincu que cette maladie n'existe que dans le sang. "En ouvrant, dit il le cœur de plusieurs malades morts de cette maladie, j'y ai trouvé, au lieu de sang, un fluide en dissolution presqu'aussi limpide que de l'eau et à peu près non coagulé de l'encre. Dans les deux cavités du cœur, le fluide est également noir, et dans l'ensemble du système vasculaire, toute espèce de distinction entre le sang des artères et celui des veines est entièrement perdue." Ce genre de traitement a été suivi avec un succès à peu près égal par les docteurs Stevens et Clarmy à la Jamaïque, par le docteur Stedman à St. Thomas, et M. Grestrox à la Trinité. Peut-être a-t-on reconnu entre la fièvre jaune des Antilles et celle de la Louisiane une différence de caractère qui exige un tout autre traitement; ce qu'il y a de certain, c'est que la majorité des médecins de ce pays se hasarderaient difficilement à entreprendre le traitement de cette maladie pernicieuse sans employer le calomel.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE.

MADRID, 12 mai.

Tous les ordres que donne notre gouvernement et toutes les dispositions qu'il prend, soit dessous main, soit ostensiblement, indiquent qu'il se met en mesure de faire la guerre à la France, ou du moins de lui imposer par une démonstration hostile.

Des ordres ont été donnés aux capitaines généraux des provinces, pour qu'ils organisent sans perte de tems des colonnes mobiles de volontaires royalistes. D'un autre côté, on vient de nous assurer qu'une armée de 30,000 hommes doit se rassembler vers les Pyrénées et que les régimens qui doivent la compléter, et qui sont dans les garnisons de l'intérieur, ont reçu l'ordre de se mettre en marche pour s'y rendre. Sur ce nombre, 40,000 hommes sont destinés pour la Catalogne et l'Arragon, et les 24,000 autres occuperont Navarre et les provinces basques.

—Divers journaux ont traité de la question de savoir si la France doit conserver Alger; nous avons été pour l'affirmative.

Voici un fait que nous tenons de notre correspondant, et qui, nous le pensons, doit dissiper tout doute à cet égard.

On nous écrit de Tunis: "Conformément aux arrangemens pris avec M. le lieutenant général Clauzel, le bey vient de réunir une armée de 30,000 mille hommes qui, sous le commandement de deux officiers français, va opérer la conquête de la province de Constantine dont Sidi-Mustapha son frère doit être bey ou gouverneur pour le compte de la France.

"On distingue dans cette armée un corps de troupes régulières et d'une instruction remarquable. Sa création conseillée au bey par le général Clauzel, est du génie Guy, son officier d'ordonnance, qui a été merveilleusement secondé dans cette affaire par le capitaine d'artillerie Lugan.

"Ce corps se compose d'un régiment à deux bataillons de 5 à 600 hommes chacun, d'un escadron, de deux compagnies d'artillerie de 100 hommes chacune, et d'une compagnie de mineurs aussi de 100 hommes. Ce sont tous des Musulmans de l'âge de 20 à 25 ans. Trois batteries d'artillerie, dont une de montagne, une en pièces de 4 ou de 6, et une en pièces de 12, composent le matériel. Ces troupes régulières ont manœuvré il y a peu de jours sous les yeux du bey, avec un ensemble et une adresse admirables.

"Organiser les troupes de diverses armes, les instruire, réparer et même créer le matériel, exercer les soldats à la construction des tranchées et des redoutes, en un mot, créer une petite division à l'européenne, nonobstant la différence de langues, de mœurs, de religion, et sans le secours d'aucun sous-officier instructeur, rien n'a pu rebuter le caractère actif des deux officiers français. On en doit savoir gré au général Clauzel qui, pour une opération non moins hardie que délicate, a su choisir deux officiers aussi capables qu'entreprenans. Mr. le commandant Guy jouit avec juste raison d'un grand crédit à la cour du Bardo; il est en effet l'âme d'une entreprise qui bien qu'éminemment utile à la France, n'en est pas moins appréciée par le bey comme très-avantageuse aux intérêts de son pachalic. Aussi, outre le commandement en chef du corps régulier qui lui revenait de droit, lui confère-t-il la direction supérieure de cette expédition, quoique, pour se conformer aux usages et aux scrupules de religion, il ait désigné, pour la forme, un sérasquier parmi les grands de sa cour.

"Le premier ministre en personne va suivre l'armée enfin d'être prêt à tout événement aux différentes phases politiques que l'expédition peut présenter.

"On dit que le bey rebelle de Constantine, dont les troupes sont réputées plus braves, mais aussi plus féroces, attend l'armée de Tunis à la tête de 40,000 hommes. Tout dépendra du premier choc et de l'élan que mettront devant l'ennemi les troupes régulières de Tunis. Constantine étant à 80 lieues de Tunis, il faudra encore quelque temps avant de connaître le résultat."

(Constitutionnel.)

GRÈCE.

Pietro-Bei-Mavromichale a adressé la lettre suivante au président, au moment de son départ de Nauplie:

"Le principe sacré de la justice a armé le bras des Grecs. C'est pour ce principe, méprisé par l'arbitraire des Turcs, qu'ils ont fait tant de sacrifices pendant une lutte de huit ans. J'ai été un des premiers à répondre aux cris de la patrie; j'ai fait ce que j'ai pu pour lui être utile. Le sang de mes frères, de mes fils, de mes parens, versé à grands flots sur le sol du Péloponèse et de l'Hellade, est la preuve de mon zèle désintéressé. Je ne rappellerai pas ce que j'ai fait pour la patrie; je lui ai sacrifié une position brillante, et, depuis six ans, je suis éloigné de ma famille, inconsolable de la perte irréparable de la plus grande partie de ses membres, et [illegible] en plus [illegible] toute. V. Exc. a [illegible] à [illegible] ce que j'ai [illegible] ment juste et bienfaisant.

"Je ne puis rien d'avoir coopéré à cette organisation, parce que je croyais alors aux sentiments que l'opinion publique vous attribuait; mais quelle a dû être notre surprise en voyant les premières coups portés par l'arbitraire! Je me suis long-temps bercé de l'espoir qu'instruit par l'expérience, vous cesseriez de donner votre confiance à des individus qui ne jouissaient d'aucune considération et ne la méritaient par aucun service rendu. Vous avez trompé cette espérance, vous avez poursuivi avec un acharnement tout particulier le reste de ma famille, vous avez pris contre eux des mesures qui eussent été trop sévères, lors même qu'elle eût été la seule qui n'eût pris aucun intérêt à la cause publique, ou qu'elle eût fait plus de mal que de bien à la patrie. La Providence a protégé son innocence; mais tandis que les coupables étaient condamnés à Calamate par les tribunaux, vous leur donniez des places, vous la encourageiez à poursuivre leurs projets. Aussi toute la représentation du Maïna, mécontente de la conduite oppressive de son gouverneur, Chenovelos, demanda et obtint son éloignement. Vous l'avez placé une seconde fois, et vous avez tellement persisté dans l'intention de le conserver, que les amiraux des puissances, informés des démarches du gouvernement, furent forcés de vous faire connaître tout leur mécontentement, quoiqu'il fallût encore d'autres événemens pour obtenir enfin le rappel définitif de ce gouverneur. Bientôt après, une partie de la force armée du gouvernement attaqua par terre et par mer mon frère Khanschi. Ma famille fut de nouveau forcée, pour défendre son existence, d'avoir recours aux armes. La Providence couronna ses efforts, et V. Exc. se hâta de leur faire connaître verbalement et par écrit, que vous n'aviez pris aucune part à ces événemens, que vous étiez convaincu de nos droits et de nos souffrances.

"Mais quelles mesures a-t-on prises à la suite de ces assurances? d'un côté, mes neveux, sont traînés comme des coupables devant les tribunaux de Spezzia et d'Argos, quoiqu'il existe un tribunal dans la province de Maïna, le seul qui soit compétent, d'après la loi. D'un autre côté, le gouverneur actuel, Cornélius, s'avance avec des troupes sur Elmora, pour faire ce que ses prédécesseurs avaient tenté en vain, pour déshonorer, anéantir les faibles restes de ma famille. Ces faits m'imposent le devoir de quitter cette ville pour veiller moi-même à conservation de la vie et de l'honneur des miens. Je ne puis mettre en vous la moindre confiance, puisqu'il est évident que vous avez résolu de nous perdre comme tant d'autres. Vous avez vous-même avoué aux représentans des puissances protectrices qui se trouvaient à Nauplie que la famille des Mavromichale s'était la première distinguée dans la lutte nationale, et avait fait des sacrifices pour le bien public; mais votre cœur n'a probablement jamais voulu reconnaître cette vérité, échappée de votre bouche. Nous vous avons demandé de veiller à la sécurité et de notre honneur et de notre existence; mais vous nous avez persécutés, nous qui avons versé notre sang; nous qui par les nombreux trophées acquis au prix de tant de sacrifices, avions préparé seuls et sans vous la place que vous occupez maintenant. Je retourne dans le pays qui m'a vu naître, dans cette terre âpre et inféconde, mais fière de n'avoir jamais porté un joug honteux; de là je jetterai des regards douloureux sur le pays pour la délivrance duquel j'ai tout sacrifié. Je suis content de mes concitoyens et de mes compagnons d'armes, et vous livre au jugement de votre conscience. L'histoire jugera vos actions et les miennes."

FRANCE.

—Un événement qui pouvait avoir les suites les plus graves, vient de se passer dans une commune voisine de Pithiviers. Le jeune Lesourd, âgé de 15 ans, ne à Meung près Orléans, lui, il y a un an, mordu par un chien enragé, et presque immédiatement des symptômes d'hydrophobie se déclarèrent. Traité à l'Hôtel-Dieu d'Orléans par M. le docteur Lévêque, il en crut entièrement guéri. Dans cet dernier Lesourd était venu à Marsauvilliers, où il mendiait avec son frère. Peut être l'abstinence ou une course pénible avaient-elles rouvert sa blessure; peut être le traitement qu'il avait suivi ne devait il avoir qu'un résultat momentané; tout-à coup le malheureux enfant est saisi d'un violent accès de rage; il se jette sur son frère, qui, malgré son effroi, parvient, à l'aide d'un bâton, à se débarrasser de ses poursuites. Lesourd se précipite alors sur une vache qui paissait près de lui, et sur un jeune veau qu'il endommage d'une façon surprenante. Les cris de son frère, les mugissemens de ses victimes lui font lâcher prise; il se traîne aussitôt sur la route, et parvient aux pieds d'une haie vive dont il arrache les ronces avec fureur; puis se relevant tout égaré, il se réfugie dans un bois voisin.

La garde nationale, avertie par le frère de Lesourd, se met à la recherche du jeune sauvage; on le découvre bientôt auprès d'un arbre; ses yeux sont hagards et mensongés, sa bouche est pleine d'écume et de sang; ses traits sont altérés. Il mord avec délire les branches qui sont à sa portée. Personne n'ose le joindre, on redoute de nouveaux malheurs; mais au moment où l'on tient conseil sur les moyens de s'assurer de lui, Léonard s'arrête; ses traits s'adoucissent, il pleure, et vient de lui-même auprès de son frère en lui demandant du pain. Afin d'éviter tout danger, on attacha ce malheureux sur une voiture, qui le porta à Pithiviers.

M. le sous-préfet Petit-Lafosse le fit placer dans une salle aérée, et ordonna qu'on lui prodiguât les soins que réclamait son état. Interrogé par M. le docteur Augé, Lesourd raconta tout ce qu'il avait souffert pendant son accès, et paraissait profondément abattu. Il demanda lui-même à être conduit à l'hospice d'Orléans, où, disait-il, M. Lévêque le guérirait de nouveau. Malgré le mieux actuel opéré dans la situation de Lesourd, tout annonce qu'il succombera à l'affreuse maladie dont il nourrit le germe. M. le sous préfet de Pithiviers a ordonné qu'on conservât (en prenant toutefois des précautions) le veau mordu par Lesourd, afin que les gens de l'art fissent à même de recueillir des observations utiles.

Mariés, jeudi 5 juillet, par le rev. Hall, M. *Nowland Holmes*, à madame veuve *McCullock*, tous deux de cette ville.

Mer Maritime.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Expédiés hier.

Goël. Gray, Fernandez, Tampico, J. Yzo.
Goël. Emperor, Narrigue, Tampico, S. Cucullu.
Goël. Correo, Hernandez, Tampico, Harrison, Brown & co.
Goël. Sarah, Anderson, Sisal, F. Payro.

Arrivés hier.

Bateau de remorque Porpoise, ayant mis en mer le navire Hanover, et les goëlettes Montanos et Joseph—a amené dans le port le brick Orion et les goëlettes Native et Pomona. Rien de nouveau.

Le brick Anglais Orion, capt. Neile, venant de Liverpool avec des ardoises à Gérdiez, Forstall & co., et des machines pour le Chemin à Coulisses.

Goël. Native, capt. Laving, venant de Texas, chargement à J. W. Collins.

Goël. Pomona, Armand, de Texas.

Bateau à vapeur Souvenir, Carter, Lafourche Interrompu, avec [illegible] balles coton, et [illegible] et passagers à divers—40 passagers.

Départs depuis hier.

Bateau de remorque Shark, des passagers, ayant mis en mer le navire Tuscumbia, et les bricks William Tell, Rosa.—Il a amené de la mer, les bricks Commissary, Orythea, Justine, et la goël. Buena Aparecida, et de Jamaïque, brick Ange.

Navire Sheffield, Cook, Liverpool, à B. Dubochard fils, avec un chargement à divers.

Brick Alvina, Green, de la Havane, sur lest.

Brick Dorice, [illegible] sur lest.

[illegible] avec un chargement de vin, liqueurs, fruits, &c. savoir:

Brick Commissary, Baxter, Havane, sur lest.
Brick Ameer Nassen, Havane, sur lest.
Brick Orythea, Patterson, Pensacola, avec des planches.
Goël. Julia, Bernabeau, Havane.
Goël. Buena Aparecida, Jever, Havane, avec un chargement de fruits, &c. à J. Viosca, R. Mott.

En Rade.

Brick Gen. Morales, Ross, Vera-Cruz, sur lest.
Goël. Native, Living, Aransas, chargement.

Arrivés au Bassin.

Goël. Emily, Featherston, Covington, avec 19,000 pieds de planches à Lefebre & Durell.

ETAT COMPARATIF DES BATIMENS DANS LE PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

	22 juillet, 1831.	1830.	1829.	1828.	1827.	1826.	1825.
Trois-mâts	19	12	15	6	5	9	14
Brickes	18	16	12	17	4	15	6
Goëlettes	27	15	17	9	3	—	—
Sloops	4	5	2	—	2	—	—
Totaux	68	25	52	31	20	30	29

Navires dans le port, le 22 juillet..... 68
Arrivés depuis..... 13
81
Expédiés depuis..... 17
Dans le port, samedi soir, 64 navires.

Bâtimens expédiés ici du 19 au 25 juillet:		*Bâtimens arrivés ici du 19 au 25 juillet*	
New-York	2	Boston	2
Boston	4	Philadelphia	2
Philadelphia	1	Penscola	1
Baltimore	1	Liverpool	5
Franklin, Attakapas	1	Londres	1
Key West	1	Cette	1
Liverpool	3	Bordeaux	1
Hâvre	2	Hamburg	1
Marseilles	1	Havane	4
Honduras	2	Vera-Cruz	1
Campêche	2	Matamoros	1
Tampico	5	Rio-Grande	2
Rio Grande	1	Texas	2
Vera-Cruz	1		—
Matagordo	1		24
Sisal	1		
Havane	4		
	30		

Arrivages du 12 au 18 Juillet, 30 navires
Arrivages du 19 au 25 Juillet, 24 "

Différence: 6
Expédiés du 12 au 18 juillet, 22 navires.
Expédiés du 19 au 25 juillet, 30 "

Différence, 8
Navires dans le port le 18 juillet, 71
Navires dans le port le 25 juillet, 64

Différence, 7

Navires en chargé dans le Port de la Nelle-Orléans, le 25 juillet.

POUR NEW-YORK.

Nav. Chandler-Price, Skates, S. F. Morgan & co.
Nav. Florida, Prat, J. G. Stevenson.
Brick Howard, Choate, Perret & Charbonnet.
Brick Agenoria, Trott, L. H. Gale.

POUR BOSTON.

Nav. Helen Mar, Fearno, Stetson & Avery.
Brick Carroll, Toby, Pico & Peabody.
Brick Edwin, Adams, C. D. Jordan.
Brick Daniel Webster, Lewis, Cochayne, Watt & co., sous peu.

POUR PHILADELPHIE.

Nav. Ed. Bonnaffe, Vandyke, S. C. Bell, le 28.
Goël. Helen-Mar, Cooke, T. Segond.

POUR BALTIMORE.

Brick Joseph Sprague, Hawkes, Harrison Brown & co.
Brick Aspasia, Hoodly, J. W. Zacharie & co.

POUR ST. MARC ET APALACHICOLA.

Sloop Exert, Ross, P. B. Penny.

POUR RICHMOND.

Brick Colonel Howard, Gatchell, J. W. Zacharie & co.

POUR LIVERPOOL.

Barque Hannibal, Lett, Gordon, Forstall & co.
Nav. Albree, Greaton, J. Minturn, quelques jours.
Nav. Moses, Heldridge, G. P. & W. Bowers.
Nav. Jason, Coit, W. & J. Montgomery, le 2 août.
Brick Donald, Lowthion, Gordon, Forstall & co.

POUR LONDRES.

Nav. James Grant, M'Kenzie, A. Lockhart & co.

POUR LE HAVRE.

Nav. Wm. Gray, Boylan, R. D. Shepherd & co.

POUR NANTES.

Nav. Ohio, Eldridge, S. P. Morgan et co. *cette semaine.*
Brick Authentic, Sweetzer, J. Mager, 1er. août.

POUR MARSEILLE.

Nav. Brilliant, Marshall, J. Mager.

POUR BREME.

Nav. Feliciana, Guernier, F. Frey & co.
Nav. Navy, Newell, Cuckeyne, Watts, & co.

POUR SOTO LA-MARINA.

Goël. Eagle, Wessel, Lizardi frères.

POUR BRAZOS SANTIAGO.

Goël. Canon, Petit, J. W. Breedlove, la semaine prochaine.

POUR RIO-GRANDE.

Goël. Jalapeño, Vidal, Lizardi frères.
Goël. Anice, Reed, F. Cougot.
Goël. Pearl, Titterton, Carrière & Bordenat.

POUR VERA CRUZ.

Goël. Maria-Yzabel, Sinca, Lizardi frères, le 31 juillet.
Goël. Anna-Maria, Garcia, Hermann & co.

POUR TAMPICO.

Goël. Emperor, Narrigue, S. Cucullu.
Goël. Correo, Hernandez, Harrison, Brown & co.

A MR. L'EDITEUR DE L'ABEILLE.

Monsieur—Ayant appris que M. Yves Lemonnier avait donné sa démission comme membre du conseil-de-ville, nous vous prions de présenter comme candidat, pour le remplacer, M. *Jules Le Blanc*, qui sera soutenu par une grande majorité des électeurs de son district.

LE soussigné ayant reçu samedi dernier, une lettre anonyme, au bas de laquelle se trouvent ces mots: "Vous me connaîtrez"—L'auteur est prié de se faire connaître.

26 juillet—2f. ST. ALEXANDRE.

LEGRAND ET LAMBERT.

ON désire avoir des informations sur l'existence, la situation et la résidence de M. Legrand, fils de Mme. Jeanne Legrand (née Jonbert,) et sur M. Lambert, fils de Mme. Victoire Lambert (née Jonbert). En 1806, M. Lambert résidait à Ste Yago de Cuba; et on suppose qu'il a émigré à la Nelle-Orléans en 1809. On croit qu'il a exercé la médecine dans cette ville. Quelqu'un aurait quelques informations sur l'un ou l'autre de ces messieurs, ou sur les membres de leurs familles, rendra service au soussigné en voulant bien les lui communiquer. On a leur communiquer quelque chose qui les intéresse. ANTONY LAUSDAT,

26 juillet—3f. Avenue de Philadelphie.

BAS DE SOIE et coton à marque de différentes qualités venant de [illegible] à vendre par [illegible]

POUR LA HAVANE.

Le navire français EDWARD BONNAFFE, capt. Vandyke, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira dans quelques jours. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à [illegible] S. F. BELL.

POUR LA HAVANE.

Le brick A. I. ELVIRA, capitaine Grace, pouvant porter environ 350 balles coton, s'adresser à W. G. HEWES.

26 juillet rue du Camp, no. 9

POUR CAMPÊCHE.

Le beau brick français FELIX LEOPOLD, capt. Roux, sera incessamment expédié pour ledit port.—S'adresser pour fret ou passage à

25 juillet P. E. SORBÉ.

POUR LIVERPOOL.

Le navire doublé et chevillé en cuivre MAJESTIC, capitaine Page, sera promptement expédié. Pour fret de 300 à 500 balles coton, s'adresser à

23 juillet JOHN HAGAN & CO.

POUR VERA-CRUZ.

Le brick mexicain fin voilier GENERAL SANTA-ANNA, capt. José Ma. Basso, ayant déjà une partie de sa cargaison prendra de quoi la compléter, ainsi que quelques passagers, qui seront bien traités. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à

23 juillet—3 SIMON CUCULLU.

POUR VERACRUZ.

El muy acreditado bergantin mejicano GENERAL SANTA ANNA, su capitan don José Ma. Basso. Teniendo ya una parte de su carga, admitirá el resto y algunos pasageros, á quienes se dara un escelente trato. Para el ajuste de fletes y pasages podrán acudir á

23 juillet SIMON CUCULLU.

On demande un bon navire pouvant porter environ 1200 balles coton pour un port d'Europe, s'adresser à

23 juil.] Hr. PERRET & CHARBONNET.

POUR BOSTON.

Le beau navire paquebot HELEN MAR, cap. Fearno, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à

23 juillet STETSON & AVERY.

POUR RICHMOND.—Le beau brick fin voilier COLONEL HOWARD, capitaine Gatchell, a besoin de quelque fret léger pour compléter son chargement, prendra 6 ou 8 passagers, s'adresser immédiatement à bord, vis-à-vis la rue Jefferson, ou bien à

20 juillet J. W. ZACHARIE & CO.

POUR BALTIMORE.

Le beau brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, ASPASIA, partira dans le courant de ce mois, et prendra 6 ou 8 passagers. S'adresser immédiatement à

21 juillet J. W. ZACHARIE & CO.

On demande un navire pouvant prendre 3 ou 400 balles de coton, pour un port du nord. S'adresser rue du Camp, au no. 9.

19 juillet

POUR LA HAVANE.

Un brick de première classe, d'environ 200 tonneaux, et prêt à recevoir un chargement pour quelque port du Nord; s'adresser à

7 juillet STETSON & AVERY.

POUR LOUISVILLE.

Le bateau-à-vapeur LE SOUVENIR, capitaine Carter, étant à son dernier voyage de La Fourche, partira, à son retour, pour Louisville le 29 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à GRAY & DURRIVE, rue de la Nlle.-Levée, no. 35.

21 juillet

1800 SACS GROS SEL DE FRANCE, récemment reçus et à vendre, par

26 juillet J. MAGER.

SANGSUES—2,000 sangsues à vendre chez les soussignés.

26 juillet F. ORIOL & co.

VINS DE BORDEAUX.

264 Barriques vin de Bordeaux, diverses qualités: 200 paniers anisette, 6 caisses parfumerie, 1 caisse bas de soie, en débarquement du brick Félix Léopold, venant de Bordeaux, à vendre par P. E. SORBÉ.

26 juillet rue Royale, no. 118

ANIMAUX ÉPAVES.

Le public est prévenu qu'il se trouve sur l'habitation de Mr. Ludger Fortier:

Une jument baye, crin noir, ayant deux pieds blancs, sans aucune marque.

Une jument canelle rouge, marquée à l'épaule gauche J. R.

Une jument alezan, ayant les quatre pieds blancs, sans aucune marque, et sa poulicine, ayant une étoile au front, marquée à la cuisse droite R. B.

Un mulet noir marqué sur la cuisse gauche D D et sur la même une marque espagnole.

Les personnes à qui peuvent appartenir ces animaux, sont priées de les réclamer, et de payer les frais de savonne et d'imprimerie; et si huit jours après la dernière publication du présent avis, qui se trouve le jeudi 25 août, ils n'étaient pas réclamés, ils seront rendus ledit jour, sur les lieux, à quatre heures de l'après midi, conformément à la loi.—*Paroisse Jefferson, 22 Juillet 1831.* G. DESCHAPELLES,

26 juillet—3.1ps Syndic.

$20 DE RÉCOMPENSE,

Seront payées pour l'arrestation du nègre nommé TURNER, parti ma ro le 31 mai dernier, de l'habitation de Mr. Brown, à environ 2 milles au-dessus de la Nouvelle-Orléans, sur la rive opposée. Ce nègre fut acheté à la Nouvelle-Orléans, peu de jours avant son évasion, de Mr. Thomas Bourdar, de Richmond, Virginie; il est âgé de 23 ans, de la taille d'environ 5 pieds 7 pouces, mesure anglaise, fortement constitué, grande bouche, narrines grandes et ouvertes. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque mettra ledit nègre dans une des geoles de cet Etat.

26 juillet—5 J. M. FORTIER.

LANCIERS D'ORLEANS,

Préparez vous pour monter à cheval dimanche prochain, 31 du courant, à 3 heures précises du matin, [illegible] complet. Le commandant se réunira sur la place St. Antoine, devant l'église.

X. LECOUTEY DE BLAON.
Maréchal des logis chef.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSBY.

IL sera vendu, mercredi, 27 du courant, à 4 heures et demie de l'après midi, rue Royale, dans le magasin de MM. A. & Z. Cuvelier, pour clore un compte, 148 caisses vin rouge de St. Julien et St. Estèphe. On annoncera les conditions.

25 juillet.

PAR T. MOSBY.

MARDI, 26 du courant, il sera vendu, au domicile de M. Bongue, rue St. Claude, dans une des maisons faisant partie du collége d'Orléans, à 4 heures et demie de l'après midi.

Tous les MEUBLES meublant la maison, savoir: bois de lits, consoles, armoires, commodes, pendules, vases en porcelaine et albâtre, tableaux peints, sur bois et sur cuivre, des meilleurs maîtres d'Europe, quelques pièces en bronze d'un grand prix, argenterie, batterie de cuisine en cuivre, &c. &c.

21 juillet.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, le 11 août prochain, à midi, à la bourse de Hewlett, par ordre de la Cour des Preuves et pour comptes de la succession de feu Pierre Villouet:

L'ESCLAVE ELSY, négresse américaine, d'environ 45 ans, cuisinière;

UN TERRAIN situé à l'enceignure des rues Bourbon et Quartier, ayant 60 pieds de face à la première rue, sur 64 pieds de face à la seconde, sur lequel terrain se trouve UNE MAISON construite en briques et couverte en tuiles, en fort bon état; elle est située à l'enceignure. *Plus*—Une petite MAISON en briques, située dans la rue du Quartier, cuisine, puits, &c. dans la cour.

Conditions:—La négresse Elsy en comptant, la propriété, vendue au comptant et le reste à un an de crédit, payable en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de L. T. Caire, notaire public.

9 juillet—3.1t10j.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, le samedi, 6 août prochain, par ordre de la Cour des Preuves de cette paroisse, à la Bourse de Hewlett, à Phenre de midi, LA PROPRIÉTÉ suivante, dépendant de la succession de feu Baptiste Rolland.

UN LOT DE TERRE situé au faubourg Ste. Marie, mesurant trente pieds de face à la rue des Magasins, (entre les rues Julie et St. Joseph,) sur cent soixante pieds de profondeur, avec les édifices y construits.

Conditions:—1 et 2 ans de terme, avec billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé au greffe de Mr. O. de Armas, notaire public.

5 juillet—30.3ps

VENTES PAR LE MARSHAL.

Bienvenu vs. Mme. Antoine Bienvenu, de c. l.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi le 5 août, à 5 heures, au Principal, 2 armoires, 2 bois-de-lits, une glasse, une paire de chennets, 2 tables, six chaises dorées, un canapé, et un fond de cabaret, saisis dans l'affaire ci-dessus.

26 juillet L. DAUNOY, marshal.

F. Mechanne vs. F. Todd.